

## Indicateurs à mettre à l'essai en 2023

De concert avec l'Assemblée des Premières Nations (APN) et la Société de soutien à l'enfance, l'Institut des finances publiques et de la démocratie (IFPD) œuvre à soutenir une réforme à long terme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations (SEFPN). Une partie de ce travail porte sur l'établissement de budgets, la compréhension des besoins en immobilisations et la mise à l'essai d'approches de mesure du rendement en prévision de la mise en œuvre d'un programme réformé : c'est ce qu'on appelle la phase 3.

Les travaux de l'IFPD prennent appui sur ceux déjà menés depuis 2018 au sujet des SEFPN. La phase 1 a consisté en une analyse des coûts et des lacunes du système de SEFPN. Dans la phase 2, nous avons proposé un modèle de financement basé sur les besoins différenciés. Ce modèle incluait le cadre *Mesurer pour s'épanouir*, mis au point avec les dirigeants des agences de SEFPN et d'autres experts (on trouve un aperçu du cadre aux pages 39 à 128 du rapport [Le financement des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations \(SEFPN\) : Une approche budgétaire axée sur le rendement pour promouvoir le bien-être](#)). La phase 3 tire parti de ces résultats et table sur les approches établies en mettant en pratique les idées et les modèles de la phase 2.

Une vingtaine de collaborateurs (un mélange d'agences de SEFPN, de Premières Nations exerçant leurs compétences et d'agences de SEFPN exerçant leurs compétences avec les Premières Nations qu'elles desservent) travaillent avec l'IFPD pour la phase 3. L'IFPD leur sait gré de continuer à consacrer leur temps, leur savoir et leur expérience à l'amélioration des SEFPN.

La plupart des collaborateurs de la phase 3 se sont réunis les 8 et 9 novembre 2022 à Ottawa pour définir les indicateurs à mettre à l'essai en 2023, et pour déterminer les indicateurs à soumettre à Services aux Autochtones Canada (SAC) en vue de la réforme du programme. Des collaboratrices de la phase 3, 18 des 20 entités ont assisté à l'atelier, où 44 participants ont pris part aux discussions.

L'atelier visait trois objectifs :

- 1) Formuler un consensus sur les indicateurs du cadre *Mesurer pour s'épanouir* devant être testés dans le projet-pilote de 2023.
- 2) Formuler un consensus sur les indicateurs du cadre *Mesurer pour s'épanouir* devant être proposés à Services aux Autochtones Canada (SAC) pour la réforme du programme des SEFPN (possiblement les mêmes indicateurs qu'au point 1).
- 3) Apprendre et échanger entre collègues sur les pratiques mises en œuvre et les leçons tirées en ce qui touche la collecte de données, la mesure des indicateurs et la production d'information probante.

Les collaborateurs ont retenu 15 indicateurs potentiels à tester en 2023 avec leur agence ou leur Première Nation, et ils ont proposé cinq indicateurs que Services aux

Autochtones Canada (SAC) utiliserait pour mesurer le rendement dans le cadre d'un programme réformé.

On trouve ci-dessous un résumé des discussions (menées en conformité avec la règle de Chatham House), ainsi qu'une liste des indicateurs retenus. Nous félicitons les collaborateurs du travail intensif qu'ils ont accompli en deux jours, en jetant les bases de l'opération-pilote de mesure prévue pour 2023.

## Résumé des discussions

Pendant deux jours, 44 participants de 18 agences de SEFPN et Premières Nations collaborant au projet ont mis en commun leurs pratiques et leurs points de vue et fixé un point de départ à l'opération-pilote de mesure du bien-être qui se déroulera en 2023.

À partir des 75 indicateurs figurant dans le cadre *Mesurer pour s'épanouir*, les collaborateurs se sont réunis en petits groupes pour dans un premier temps évaluer la disponibilité des informations sur différents indicateurs, et dans un deuxième temps cerner les indicateurs jugés les plus pertinents à la mesure du bien-être sous l'angle des SEFPN. Après ce travail en groupes restreints, les participants ont tenu une séance plénière pour présenter leurs conclusions et préparer les prochaines étapes.

Les discussions en petits groupes ont porté fruit et ont mis en lumière les différents points de départ des collaborateurs. Depuis les collaborateurs qui procèdent activement à la collecte et à l'analyse de leurs données jusqu'à ceux qui travaillent à définir leur mandat, les délibérations ont fait ressortir à la fois la diversité et les points communs de leur expérience face à des défis similaires. Il est apparu évident que la réforme du système fera émerger (fait déjà émerger) plusieurs approches de prestation des SEFPN.

La séance plénière a donné l'occasion d'exprimer des divergences et de bâtir un consensus. Au fil des discussions, les collaborateurs se sont efforcés d'identifier des domaines de mesure communs touchant le bien-être. Certains collaborateurs ont jugé imparfaite la prémisse du processus consistant à se baser sur le cadre *Mesurer pour s'épanouir*; ils auraient préféré repartir à zéro avec leurs Premières Nations. Ainsi, certains collaborateurs jugeaient inadéquats les indicateurs existants visant à mesurer le bien-être spirituel, culturel et communautaire. Leur point de vue a été reconnu et a mené à l'ajout de la spiritualité comme indicateur de mesure du bien-être. Il a été souligné que les mesures, bien qu'imparfaites, ont été élaborées avec la contribution des agences de SEFPN et d'experts en la matière, dans un objectif de grande applicabilité et utilisation.

En se fondant sur le cadre *Mesurer pour s'épanouir*, les collaborateurs ont identifié 15 indicateurs devant être mis à l'essai dans leur agence ou leur Première Nation. Parmi ces 15 indicateurs, ils ont convenu d'en retenir aussi peu ou autant que la chose serait possible.

Les indicateurs proposés pour SAC représentaient un sous-ensemble des 15 indicateurs. Il y a eu un débat sur les données que SAC devrait recueillir ou celles auxquelles SAC devrait avoir le droit d'accéder. SAC n'est pas le prestataire des services, c'est le bailleur de fonds, et à ce titre a l'obligation constitutionnelle de rendre compte au Parlement (et, par l'intermédiaire du Parlement, à la population canadienne) de l'utilisation des fonds publics et de leurs résultats. À cette fin, les indicateurs choisis pour SAC mettent l'accent sur les considérations contextuelles qui façonnent un environnement (logement, eau potable, accès aux services, etc.) et sur les

considérations propres aux services à l'enfance et à la famille (p. ex. (ré)unification familiale) qui servent d'indicateurs indirects du bien-être global des communautés.

Comme souligné dans deux exposés présentés par des collaborateurs, la mesure n'est pas un exercice linéaire. Elle implique un constant processus d'apprentissage et de remaniement des pratiques, permettant de relever les défis imprévus rencontrés en cours de route tout en célébrant les apprentissages inattendus qui y sont acquis. L'exercice sera difficile, mais c'en est le but. Les entités collaboratrices se sont généreusement engagées à travailler aussi bien dans leur propre contexte que de concert pour apprendre et se soutenir mutuellement dans ce parcours de réforme à long terme.

L'exercice pilote vise le but suivant :

- 1) Se renseigner sur le processus de mesure et échanger des pratiques, des outils et des approches.
- 2) Mettre à profit les apprentissages pour définir une approche de mesure axée sur le bien-être, dont l'application sera confiée aux Premières Nations.

On trouve ci-dessous la liste des indicateurs choisis en vue de leur mise à l'essai par les collaborateurs et des indicateurs qui seront proposés à SAC. À partir de ces choix, l'IFPD ébauchera des définitions en vue de leur opérationnalisation, c'est-à-dire qu'il définira chaque indicateur et expliquera comment recueillir des données à son sujet. Les collaborateurs ont reconnu qu'il pourrait manquer des informations importantes pour renseigner les indicateurs, mais ils ont néanmoins décidé d'en souligner la pertinence pour la mesure à long terme.

Les collaborateurs se réuniront de nouveau en février 2023 pour examiner le cadre et les outils de mise à l'essai, et pour se préparer à l'exercice pilote.

Un système de surveillance axé sur le bien-être a pour finalité de déterminer s'il existe de la discrimination. C'est là une forme cruciale de reddition de comptes. Mesurer le bien-être au moyen d'un cadre fera émerger une vérité, une vérité qui peut contredire ce qu'on tient pour être vrai. Nous devons être prêts à apprendre de l'exercice. Les données recueillies dans l'exercice et l'information probante qu'il générera peuvent aller à l'encontre de ce que nous croyons savoir maintenant. C'est un aspect attendu et accepté de l'exercice. Le processus de mesure concerne la reddition de comptes, mais il ne fait pas de l'entité qui mesure la seule responsable du résultat. Environnement Canada mesure les conditions météorologiques mais n'est pas responsable du temps qu'il fait.

Pour les agences des SEFPN et les Premières Nations, il s'agit là d'une occasion excitante et stimulante de prendre en charge le processus de mesure du bien-être.

L'IFPD est chargé de remplir un cadre d'opérationnalisation des indicateurs. Pour certains indicateurs, par exemple le revenu de subsistance, l'IFPD proposera un

éventail d’approches de mesure possibles. Nous préparerons l’analyse pour que les collaborateurs l’examinent, bonifient le cadre et se préparent à sa mise en œuvre durant la phase de mise à l’essai.

**Indicateurs pour les prestataires de services**

Indicateur	Objectif	Définition pour l’opérationnalisation	Remarques/considérations
1) Connaissance de la langue autochtone			
2) Connexion (accès) au territoire			
3) Activités communautaires			
4) Spiritualité			
5) (Ré)unification familiale			
6) Placement au sein de la communauté (parents et amis)			
7) Stabilité (déménagements dans les prises en charge)			
8) Violence familiale			
9) Abus de substances			
10) Accès aux services de santé mentale et aux services spécialisés dans la communauté			
11) Revenu de subsistance			
12) Accès à des services d’éducation de la petite enfance			
13) Atteinte des objectifs de numératie et de littératie a. À l’élémentaire			

b. Au secondaire			
14) Taux d'achèvement des études secondaires			
15) Accès aux études postsecondaires			

**Indicateurs pour SAC**

Indicateur	Objectif	Définition pour l'opérationnalisation	Remarques/considérations
1) Logement sûr et convenable			
2) Eau salubre en quantité suffisante et de la source au robinet			
3) Réunification familiale			
4) Revenu de subsistance			
5) Accès à des services de santé mentale et à des services spécialisés dans la communauté			